

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Conseil Départemental des Ardennes
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 404 000 euros HT
Référence :	2026-166-DPI
Date de mise en ligne :	Le jeudi 20 août 2026 à 11:30:01
Date de clôture :	Le mercredi 14 octobre 2026 à 16:00:00
Titre :	Rénovation thermique, accessibilité, optimisation des espaces du collège Léo Lagrange
Descriptif :	Rénovation thermique, accessibilité, optimisation des espaces du collège Léo Lagrange

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 23 Posée le 29/09/2026 à 15:58:23

Bonjour,

Pouvez-vous svp, pour le lot n° 8, nous donner le type et la marque de l'organigramme existant ?

Merci d'avance.

Cordialement.

Répondue le 02/10/2026 à 14:03:47

Bonjour,

Il s'agit de l'organigramme de chez BRICARD ; gamme de serrures : SERIAL XP.

Cordialement,

Question n° 22 Posée le 25/09/2026 à 15:01:54

Lot 05

Pouvons-nous remplacer le système VETABRIC par un système de brique à colle sur isolant ?

Répondue le 28/09/2026 à 16:50:44

Bonjour,

Non, les variantes ne sont pas autorisées dans cette consultation. De plus, la conception architecturale a été réalisée avec le procédé VETABRIC donc l'offre technique et financière doit correspondre à ce procédé (ou son équivalent).

Cordialement,

Question n° 21 Posée le 25/09/2026 à 14:54:45

Lot N°05

Q1 – Pouvez-vous nous localiser précisément sur le plan de toiture les réhausses d'acrotères représentées sur le carnet de détails GA01 103 ? Nous ne retrouvons pas les décrochés correspondant à ces réhausses sur les plans d'élévations projet.

Pouvez-vous également nous préciser :

- quel lot doit prévoir la couverture en tête de réhausse ;
- quelle finition doit être réalisée sur la face avant comportant un polystyrène de 50 mm ;
- quel lot doit assurer le traitement et l'étanchéité de cet ensemble.

Car , nous ne retrouvons pas de prescription concernant la réalisation de ces réhausses dans le lot Gros Œuvre, ni de prestation spécifique concernant l'étanchéité de cet habillage d'acrotère dans le lot Étanchéité, alors que celle-ci apparaît sur le détail.

Q2 – Lors de notre analyse et la visite, nous avons constaté la présence de conduits de gros diamètre sortant de la sous-station et cheminant le long de la façade Nord. Pouvez-vous nous confirmer si ces conduits doivent être déposée dans le cadre des travaux et de préciser quel lot doit assurer sa dépose.

Si celle-ci doit être conservée, devons-nous prévoir un capotage ou un habillage spécifique, notamment pour permettre la réalisation de l'isolation et de la finition de façade ?

Q3 – Pouvez-vous nous confirmer si les couvertines existantes situées en périphérie des toitures-terrasses sont conservées en place pendant les travaux ? Si elles doivent être déposées, il nous semble que cette prestation devrait être réalisée par le lot Étanchéité, le profil de couverture étant repris entre les différentes membranes du complexe d'étanchéité existant. Merci de nous confirmer le principe retenu ainsi que le lot chargé de la dépose, de la repose ou du remplacement des couvertines.

Q4 – Lors de la visite, nous avons constaté sur la façade Nord, au droit de la zone CB, que les éléments de couverture existants présentent une retombée importante sur la façade. Dans le cas où ces éléments seraient conservés en place, nous ne pourrions pas faire remonter correctement l'isolant devant le profil existant ce qui créerait un porte-à-faux important . L'isolation devrait alors être arrêtée sous la retombée de couverture, pour éviter un porte-à-faux important entre le nu fini de l'ITE et la couverture existante.

Pouvez-vous nous préciser le traitement à prévoir à cet endroit afin d'assurer une finition correcte et la continuité de l'ITE.

Q5 – Lors de la visite du site, nous n'avons pas pu accéder à la toiture-terrasse haute du R+2 ; seule la toiture du R+1 a pu être examinée. Afin de pouvoir vérifier la configuration existante des acrotères et de chiffrer correctement les travaux, pouvez-vous nous transmettre : des photographies de la toiture-terrasse du R+2, notamment des acrotères et couvertines existants ou, à défaut, un plan de coupe détaillé de l'existant permettant de connaître la constitution et les dimensions des acrotères.

Aucune réponse

Question n° 20

Posée le 24/09/2026 à 11:56:56

Bonjour,

Voici nos questions pour le lot n°04 Etanchéité :

- Plusieurs détails apparaissent dans le carnet de détails, pourriez-vous me confirmer que la toiture reste inchangée sans réhausse d'acrotère et changement de complexe (isolant étanchéité) et que le lot Etanchéité doit seulement les garde-corps lestés à 45° sur la périphérie.

- Incohérence CCTP/DPGF 1.2 : Dans le CCTP il est stipulé que "tous les châssis et fenêtres de toit des 2 bâtiments seront soit supprimés, soit remplacés", hors dans le DPGF il y a seulement 1 lanterneau de supprimé, pourriez-vous me confirmer que nous devons pas prévoir de remplacement sur tous les autres lanterneaux.

- Aucun poste concernant la sécurité périphérique n'est prévu dans le Dpgf, pourriez-vous m'indiquer si l'échafaudage du lot Ite sera en place lors de l'intervention du lot Etanchéité et si les garde-corps en applique extérieur seront déposés après l'intervention du lot Etanchéité ?

- DPGF 4.1 et 4.2 : aucune localisation n'est indiquée, pourriez-vous me donner cette information.

Cordialement.

Répondue le 28/09/2026 à 16:49:33

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à vos questions :

Question 1 : Je vous confirme que lot Etanchéité ne doit que la fourniture et pose de garde-corps lestés en périphérie.

Question 2 : Je vous confirme qu'il n'y a qu'un seul lanterneau concerné par la dépose. Il s'agit de celui au droit de la gaine ascenseur créée.

Question 3 : L'hypothèse initiale de phasage était la mise en œuvre des garde-corps définitifs comme protection collective. Les garde-corps extérieurs existants seront déposés à l'avancement par le lot Ravalement.

Question 4 : Ces prestations sont à prévoir au niveau des sorties créées en toiture. Le lot Etanchéité devra assurer la restitution de l'isolant en toiture et de l'étanchéité après intervention des autres corps d'état. Les zones de sortie des gaines sont visibles sur le plan suivant : 25011-DCE-GB 01 07-260717-PLAN DE TOITURE - FLUIDES-VENTILATION. Les épaisseurs d'isolant seront à adapter selon le repérage des épaisseurs existantes comme ci-joint.

Cordialement,

Fichier transmis : Schemaenreponsealaquestion20.pdf

Question n° 19 Posée le 24/09/2026 à 10:20:43

Bonjour,

Concernant le lot désamiantage le plan de repérage des sols à déposer par le lot DESAMANTAGE précédemment évoquer dans une question a t'il été fait? Le dpgf va t'il être mis à jour ?

Il n'est pas mentionné de désamiantage dans les plannings, celui ci peut être fait en une seule phase ? Le désamiantage concerne t'il uniquement les sols ?

Répondue le 28/09/2026 à 16:46:15

Bonjour,

Le plan a été réalisé et ajouté au dossier de consultation. Le DPGF a été mis à jour.

Le désamiantage devra avoir lieu en plusieurs phases selon les zones de condamnation définies dans le planning OPC. L'entreprise est cependant libre de proposer une optimisation de ce planning selon son approche du projet. Le Désamiantage concerne aussi 2 zones de crédence avec colle amiantée. Se reporter à la réponse apportée à la question 17.

Cordialement,

Question n° 18

Posée le 23/09/2026 à 15:51:55

Bonjour,

Lot 05 - Ravalement

Pour le poste 4.1.4, pouvez-vous nous confirmer que les panneaux isolants préfabriqués correspondent notamment à la reconstitution des encadrements et modénatures existants autour des baies, notamment les formes triangulaires au niveau des linteaux ?

D'avance merci,

Cordialement,

Répondue le 28/09/2026 à 16:42:00

Bonjour,

Cette prestation concerne entre autres les linteaux. Cependant seuls les trumeaux et demi-trumeaux sont restituées dans leur géométrie existante « triangulaire ». Pour les autres zones de modénature (linteaux, allège etc...), le procédé d'isolant préfabriqué vient permettre de restituer une surface droite et plus « classique » comme visible sur les coupes et plans de façade.

Cordialement,

Question n° 17

Posée le 21/09/2026 à 15:34:21

Lot n°01 – Désamiantage

Sur certains murs des sanitaires des R+1 et R+2, la colle de faïence est amiantée.

Pouvez-vous nous confirmer si cette colle doit être traitée dans le cadre du marché ?

Si oui, pouvons-nous modifier le DPGF afin d'intégrer cette prestation ?

Répondue le 28/09/2026 à 16:40:34

Bonjour,

Oui la prestation est à prévoir. Le DPGF a été modifié et les crédences des sanitaires du R+1 et R+2 ont été intégrées.

Cordialement,

Question n° 16

Posée le 18/09/2026 à 10:33:52

Bonjour,

Nous avons rendez-vous avec Monsieur Pierre JANIK le mercredi 16/09/2026 dans l'après-midi, malgré plusieurs appels téléphonique et une attente de plus de 20min devant le collège, Monsieur Pierre JANIK ne s'est pas présenté et n'avons pas pu faire la visite obligatoire.

Est ce qu'il serait possible que quelqu'un soit présent mercredi 23/09/2026 à 14h, pour pouvoir effectuer la visite obligatoire sachant qu'il s'agit de la dernière date de visite.

Merci par avance.

Répondue le 21/09/2026 à 09:37:14

Bonjour,

En réponse à votre question :

La visite a débuté le 16/09 à 14h avec un des collègues de Monsieur JANIK.

Une dizaine d'entreprise étaient présentes. Quand A 2A ALTERNATIVE ASCENSEUR est arrivé, la visite avait sans doute commencée.

Pour le 23/09, début de la visite à 14H

Cordialement

Question n° 15

Posée le 17/09/2026 à 14:31:53

Bonjour,

LOT 14 ASCENSEURS

Pourriez vous m'indiquer la hauteur sous dalle exacte car le CCTP indique 2800mm mais le plan détail cage ascenseur indique 3110mm.

Merci d'avance.

Cordialement,

Répondue le 01/10/2026 à 17:15:21

Bonjour,

Les planchers sont réalisés en dalle « gaufrée ». La côte de 3110mm correspond au creux des alvéoles du plancher et l'indication de 2800mm correspond au niveau le plus bas des alvéoles. Cette donc cette côte qui sera à prendre en compte pour la conception de la cabine et machinerie de l'ascenseur.

Cordialement,

Question n° 14

Posée le 16/09/2026 à 17:19:49

Bonjour,

Ci-dessous des questions concernant le dossier :

Art 4.1.4 & Art 4.1.5 : « Panneau préfa isolant demi-meneau » & « Panneau préfa isolant meneau en U » - Définition de la prestation attendue ?

Art 5.1.1 : « Bardage brique VETABRIC » - Quel type de brique ? finition ? couleur ?

Art 5.1.1 : « Bardage brique VETABRIC » - Les tableaux est voûture compris au Rez de chaussée à l'emplacement de la brique en surface courant, doit être eux aussi en brique ?

Confirmation que aucune prestation n'est attendu sur le bâtiment individuel « LOGEMENTS » ? si ce n'est pas le cas merci de nous indiquer les prestations attendues sur ce bâtiment qui n'est pas localiser dans le CCTP.

Dépose & repose d'éléments électrique (Détecteur de mouvement – projecteur – luminaire) en façade, a quel lot appartient cette prestation ?

Dépose et remplacement des grilles de ventilations en partie basse de la façade, a quel lot appartient cette prestation ?

La proposition de phasage compris dans le dossier , doit-elle être respecter aussi par le lot FACADE ?

Merci de votre retour,

Cordialement,

Répondue le 21/09/2026 à 10:04:29

Bonjour en réponse à vos questions :

Art 4.1.4 & Art 4.1.5 : « Panneau préfa isolant demi-meneau » & « Panneau préfa isolant meneau en U » - Définition de la prestation attendue ? -> Les articles référencés dans la question ne sont pas ceux du CCTP DCE. Merci de télécharger les dernières pièces du dossier.

Art 5.1.1 : « Bardage brique VETABRIC » - Quel type de brique ? finition ? couleur ? -> Les précisions du système sont ceux du CCTP et plans de façade. Les briques servant de référence sont la REGLISSE ou HAVANE de chez RAIRIES sur le système VETABRIC.

Art 5.1.1 : « Bardage brique VETABRIC » - Les tableaux est voussure compris au Rez de chaussée a l'emplacement de la brique en surface courant, doit être eux aussi en brique ? -> Non, à traiter en enduit comme décrit sur la COUPE FACADE TYPE du carnet de détail.

Confirmation que aucune prestation n'est attendu sur le bâtiment individuel « LOGEMENTS » ? si ce n'est pas le cas merci de nous indiquer les prestations attendues sur ce bâtiment qui n'est pas localiser dans le CCTP. -> Aucune prestation n'est à prévoir sur les Logements.

Dépose & repose d'éléments électrique (Détecteur de mouvement – projecteur – luminaire) en façade, a quel lot appartient cette prestation ? -> Les déposes en façade sont à la charge du lot ELECTRICITE après consignment des appareils.

Dépose et remplacement des grilles de ventilations en partie basse de la façade, a quel lot appartient cette prestation ? -> L'ensemble des déposes et remplacement de grilles en façade sont à la charge du lot MENUISERIES EXTERIEURES-SERRURERIE

La proposition de phasage compris dans le dossier , doit-elle être respecter aussi par le lot FACADE ? -> Le phasage proposé par l'OPC doit être respecté au maximum car étudié avec la maîtrise d'ouvrage et les contraintes des utilisateurs. Toutefois des optimisation de ce dernier peuvent être proposées dans le mémoire technique de l'entreprise.

Cordialement.

Question n° 13 Posée le 16/09/2026 à 16:25:44

Bonjour,

À la suite de la visite, merci de nous apporter les précisions suivantes pour le lot 12 – Électricité :

1. SSI

Pouvez-vous confirmer que le phasage nécessite le fonctionnement simultané de deux SSI pendant les travaux : l'existant pour les zones non rénovées et le nouveau pour les zones réceptionnées ? Quelles modalités de liaison entre les deux systèmes sont à prévoir ?

2. BAES

Le CCTP prévoit des BAES adressables. Sur place, nous avons constaté plusieurs marques (Legrand, URA, Schneider), sans identifier de gestion adressable. Confirmez-vous la nécessité de blocs adressables, avec le système de gestion associé, ou attendez-vous des BAES SATI non adressables ? Quelle compatibilité faut-il prévoir avec les blocs conservés et la télécommande existante ?

3. Tableaux électriques

Lors de la visite, l'absence des clés nécessaires n'a pas permis d'accéder aux tableaux électriques ni d'identifier avec certitude l'origine des circuits concernés par les travaux.

Pouvez-vous transmettre les schémas électriques existants, la localisation des tableaux, des photos des tableaux ? Une visite complémentaire avec accès aux locaux électriques et aux tableaux peut-elle être organisée ?

Faut-il prévoir le remplacement intégral des tableaux existants et, dans l'affirmative, lesquels ?

4. Coupures et horaires d'intervention

Quels sont les créneaux autorisés et délais de prévenance pour les coupures électriques, bascules SSI et essais d'alarme ? Des interventions hors horaires scolaires sont-elles imposées ? Merci de préciser également les plages autorisées pour les travaux bruyants.

5. Amiante

Les zones amiantées n'ont pas pu nous être identifiées lors de la visite. Pouvez-vous nous indiquer les repérages avant travaux et plans de localisation à prendre en compte, les matériaux retirés avant notre intervention et ceux maintenus en place ? Quelles interventions relevant de la sous-section 4 sont attendues du lot 12 ?

6. Chauffe-eau

Pouvez-vous préciser sur plan l'emplacement des six chauffe-eaux à alimenter ?

Nous vous remercions par avance de vos réponses.

Répondue le 21/09/2026 à 10:07:59

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous nos éléments de réponse :

NB : pour les tableaux électriques, nous n'avons pas de photos des installations. Je vous laisse compléter sur la possibilité d'une seconde visite.

1. SSI

Pouvez-vous confirmer que le phasage nécessite le fonctionnement simultané de deux SSI pendant les travaux : l'existant pour les zones non rénovées et le nouveau pour les zones réceptionnées ? Quelles modalités de liaison entre les deux systèmes sont à prévoir ? ->

Le SSI de l'établissement doit rester opérationnel tout au long de l'opération. Il revient à l'entreprise de prévoir les prestations correspondantes à cette contrainte.

2. BAES

Le CCTP prévoit des BAES adressables. Sur place, nous avons constaté plusieurs marques (Legrand, URA, Schneider), sans identifier de gestion adressable. Confirmez-vous la nécessité de blocs adressables, avec le système de gestion associé, ou attendez-vous des BAES SATI non adressables ? Quelle compatibilité faut-il prévoir avec les blocs conservés et la télécommande existante ? -> L'installation SSI existante étant hétérogène, il est prévu la dépose, remplacement et complément de tous les équipements SSI existants. Il n'y a donc pas de compatibilité à prévoir. De base les BAES neufs seront donc à prévoir adressables.

3. Tableaux électriques

Lors de la visite, l'absence des clés nécessaires n'a pas permis d'accéder aux

tableaux électriques ni d'identifier avec certitude l'origine des circuits concernés par les travaux.

Pouvez-vous transmettre les schémas électriques existants, la localisation des tableaux, des photos des tableaux ? Une visite complémentaire avec accès aux locaux électriques et aux tableaux peut-elle être organisée ? -> Les tableaux existants sont représentés par le logo « TD » sur les plans ELECTRICITE.

Faut-il prévoir le remplacement intégral des tableaux existants et, dans l'affirmative, lesquels ? -> Aucun remplacement n'est à prévoir mais simplement le complément des tableaux selon les besoins nouveaux.

4. Coupures et horaires d'intervention

Quels sont les créneaux autorisés et délais de prévenance pour les coupures électriques, bascules SSI et essais d'alarme ? Des interventions hors horaires scolaires sont-elles imposées ? Merci de préciser également les plages autorisées pour les travaux bruyants. -> A ce jour aucune contrainte n'a été arrêtée. Cependant il en revient à l'entreprise de prévoir dans son offre, et son mémoire technique, les contraintes d'intervention d'un site occupé et les solutions proposées.

5. Amiante

Les zones amiantées n'ont pas pu nous être identifiées lors de la visite. Pouvez-vous nous indiquer les repérages avant travaux et plans de localisation à prendre en compte, les matériaux retirés avant notre intervention et ceux maintenus en place ? Quelles interventions relevant de la sous-section 4 sont attendues du lot 12 ? -> Les rapports de repérage amiante d'ADX sont joints au dossier de consultation.

6. Chauffe-eau

Pouvez-vous préciser sur plan l'emplacement des six chauffe-eaux à alimenter ? -> Les chauffe-eaux sont décrits au lot PLOMBERIE-CVC. Leurs emplacements respectifs seront à prévoir à proximité des éviers et douches nécessitant de l'eau chaude (voir article 10.2.1.2 du lot 13)

Cordialement

Question n° 12

Posée le 15/09/2026 à 16:14:43

Lot 05 :

Q5 – Traitement des soubassements sous les plaquettes de parement

Devons-nous prévoir un traitement particulier des soubassements situés sous les plaquettes de parement ? À ce jour, aucune prestation ni finition spécifique ne semble être précisée au CCTP ou au DPGF pour ces zones. Dans l'affirmative, pouvez-vous nous préciser et développer la prestation à prévoir et localisation précise

Répondue le 21/09/2026 à 10:13:17

Bonjour,

En réponse à votre question :

Aucun traitement n'est à prévoir pour les soubassements situés sous les plaquettes de parement.

Cordialement.

Question n° 11

Posée le 15/09/2026 à 15:55:35

LOT 05

Q1 – Signalétique en façade – Alucobond ou équivalent

Concernant la signalétique en façade prévue en Alucobond ou équivalent, pouvez-vous nous transmettre un plan de détail précisant les dimensions, la conception et le principe de fixation, afin de nous permettre de chiffrer correctement cette prestation ?

Q2 – Décomposition du DPGF – Tableaux et linteaux

Est-il possible de créer des lignes complémentaires dans le DPGF afin de faire apparaître séparément les prestations relatives aux tableaux et linteaux ?

Cette décomposition permettrait d'éviter d'intégrer ces ouvrages dans les prix au m² des panneaux décoratifs et du RPE, et ainsi de présenter un chiffrage plus précis.

Q3 – Poste 4.1.1 du DPGF – Localisation de l'isolant

Concernant le poste 4.1.1 du DPGF, pouvez-vous nous préciser la localisation exacte de cet isolant ? S'il s'agit d'une isolation en tableau, merci de nous indiquer sur quelle file elle se situe, en reprenant les repères par lettres figurant sur les plans. La surface indiquée au DPGF nous paraît relativement faible et ne nous permet pas d'identifier précisément la zone concernée.

Q4 – Postes 7.1.1.3, 7.1.1.4 et 7.1.1.5 – Précisions techniques et localisation

Pouvez-vous nous apporter des précisions concernant les postes suivants : - 7.1.1.3 : Profil équerre ; 7.1.1.4 : Pièces d'appui ; 7.1.1.5 : Bavette aluminium

Merci de bien vouloir développer les caractéristiques et prescriptions techniques de ces ouvrages, ainsi que de nous transmettre leur localisation précise sur les plans ou dans le CCTP. À ce jour, nous ne trouvons pas de précisions suffisantes dans le CCTP ni dans le DPGF permettant d'identifier clairement ces prestations. Par ailleurs, les différents postes du DPGF présentent tous la même longueur, ce qui ne nous permet pas de déterminer précisément les quantités et localisations correspondantes.

Répondue le 21/09/2026 à 11:02:37

Bonjour,

Voici nos éléments de réponse :

Q1 – Signalétique en façade – Alucobond ou équivalent

Concernant la signalétique en façade prévue en Alucobond ou équivalent, pouvez-vous nous transmettre un plan de détail précisant les dimensions, la conception et le principe de fixation, afin de nous permettre de chiffrer correctement cette prestation ? -> Les dimensions sont à reprendre sur les élévations. Les fixations sont à définir par l'entreprise selon le matériau, la géométrie et le support de fixation.

Q2 – Décomposition du DPGF – Tableaux et linteaux

Est-il possible de créer des lignes complémentaires dans le DPGF afin de faire apparaître séparément les prestations relatives aux tableaux et linteaux ? -> Oui.

Cette décomposition permettrait d'éviter d'intégrer ces ouvrages dans les prix au m² des panneaux décoratifs et du RPE, et ainsi de présenter un chiffrage plus précis.

Q3 – Poste 4.1.1 du DPGF – Localisation de l'isolant

Concernant le poste 4.1.1 du DPGF, pouvez-vous nous préciser la localisation exacte de cet isolant ? S'il s'agit d'une isolation en tableau, merci de nous indiquer sur quelle file elle se situe, en reprenant les repères par lettres figurant sur les plans. La surface indiquée au DPGF nous paraît relativement faible et ne nous permet pas d'identifier précisément la zone concernée. -> Cette prestation concerne bien l'isolation en tableau au niveau des menuiseries créées en façade Nord Est entre les repères C et D.

Q4 – Postes 7.1.1.3, 7.1.1.4 et 7.1.1.5 – Précisions techniques et localisation

Pouvez-vous nous apporter des précisions concernant les postes suivants : - 7.1.1.3 : Profil équerre ; 7.1.1.4 : Pièces d'appui ; 7.1.1.5 : Bavette aluminium

Merci de bien vouloir développer les caractéristiques et prescriptions techniques de ces

ouvrages, ainsi que de nous transmettre leur localisation précise sur les plans ou dans le CCTP. À ce jour, nous ne trouvons pas de précisions suffisantes dans le CCTP ni dans le DPGF permettant d'identifier clairement ces prestations. Par ailleurs, les différents postes du DPGF présentent tous la même longueur, ce qui ne nous permet pas de déterminer précisément les quantités et localisations correspondantes.

-> Ces différentes prestations sont prévues comme à chaque menuiserie comme suit :

- Profil équerre : Pièce métallique à prévoir fixée sur linteau afin de permettre la pose de l'isolation en linteau, devant le coffre de VR existant.

- Pièce d'appui : Pièce à prévoir sous la bavette aluminium afin d'assurer sa pose sur l'isolant.

- Bavette aluminium : Pièce finition sur l'allège des fenêtres fixée sur la pièce d'appui en recouvrement de l'isolant de façade.

Cordialement.

Question n° 10 Posée le 14/09/2026 à 18:00:52

bonjour,

auriez vous un plan du vide sanitaire avec ls réseau de chauffage ?
en effet sur le CCTP nous devons déposer et remplacer l'ensemble des réseaux de chauffage en vide sanitaire et à chaque étage, mais sur le DPGF, il y a que 95 ml réseau neuf en vide sanitaire. faut-il bien remplacer tout les réseaux en vide sanitaire ? ou uniquement une partie ?

Amiante :

pour le démontage des réseaux et des radiateurs, nous sommes dans des sols amiantés, devons nous prévoir des sas de confinement pour chaque radiateurs ?

par rapport au planning de travaux avez vous prie en compte ce délai supplémentaire ?

Répondue le 01/10/2026 à 14:03:07

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à vos questions :

1-Non, le réseau en vide sanitaire a été défini à l'aide des remontées de chauffage en plancher bas du RDC.

2-Tout le réseau est à remplacer. Les quantités préremplies sont indicatives, en cas de doute l'entreprise doit compléter avec ses quantités métrées.

3-Non, simplement une intervention en présence d'amiante mais les sols ne devraient pas être déposés lors de votre intervention.

4- Le planning OPC a été réalisé en connaissance de l'ensemble des contraintes du projet.

Cordialement,

Question n° 9 Posée le 14/09/2026 à 08:39:16

Question posée le 11/09/2026 :

Bonjour,

Après visite du collègue Léo LAGRANGE, j'ai plusieurs questions à vous poser.

Vous souhaitez une isolation en sous face du plancher haut du vide sanitaire mais après inspection d'une partie du VS, j'ai pu me rendre compte qu'il est assez difficile d'y accéder et mettre en œuvre

l'isolant, surtout sous les poutres. Avez vous pensez au condition d'intervention du personnel de chantier par le biais du coordinateur SPS. Dans le CCTP GO, il est indiqué au poste 4.1.1.1 Dressement manuelle pour atteindre une hauteur de 1.20 m, non seulement la tâche est laborieuse, comment avez vous prévus pour les passage vous les poutre sans pratiquer un décaissé de part et d'autre des poutres. De plus plus le terrassement sera profond, plus il y aura de risque de rencontrer des venues d'eau. Afin d'avoir un réel calcul du volume de terre à sortir, avez-vous des plans et coupes des différents vides sanitaires. Qui devra le calage des canalisations après le terrassement? Que doit-on faire avec la ou les zones en fibralith ? Après calcul de la surface de l'ensemble des VS, je trouve une surface bien supérieure au 1880 m2 initialement prévu. Est ce qu'il y a une zone à ne pas traiter?

Autre question, dans CCTC GO, poste 11.2.1.1, il indiqué "l'entreprise GO réalise les gros percements supérieurs ou égales à 250 mm au carré (250 mm²), ce qui correspond à un trou d' environ 16 mm x16 mm ou est qu'il s'agit de trou de section 250 mm de coté ?

Merci d'avance pour vos réponse.

Répondue le 01/10/2026 à 14:01:12

Bonjour,

Voici les réponses à vos questions :

- 1- Non, aucun relevé n'a été réalisé du vide sanitaire*
- 2- Les canalisation conservées étant sous dallage, le lot GROS ŒUVRE devra assurer le calage de ces canalisations.*
- 3- La dépose du Fibralith est à prévoir dans le cadre de cette prestation*
- 4- Le plancher sous les locaux non chauffés ne sont pas traités (ex : sous-station, TGBT etc...)*
- 5- Il s'agit des percements de 250mm de côté (25cmx25cm)*

Cordialement,

Question n° 8

Posée le 07/09/2026 à 14:40:00

Bonjour,

Malgré plusieurs questions, le mail n'est pas valide pour prendre rendez-vous pour la visite : a.gomes-dacruz@linga.fr

Pouvez-vous nous donner les créneaux de visites ?

Cordialement

Répondue le 08/09/2026 à 10:45:46

Bonjour,

En réponse à votre question :

Conformément à l'article 2 de RC qui a été modifié en date du 21/08/2026 : Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Vous trouverez les coordonnées du technicien qui ont été modifié depuis le 21/08/2026 pour convenir d'un rendez-vous ainsi que les créneaux.

Cordialement.

Question n° 7

Posée le 03/09/2026 à 14:14:39

Bonjour,

Depuis le vendredi 21 août, j'ai envoyé plusieurs mails à Monsieur Alexis GOME DA CRUZ concernant l'organisation d'une visite des lieux, mais je n'ai à ce jour reçu aucun retour.

J'aimerais donc savoir quand nous pourrions effectuer cette visite des lieux.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, me communiquer une date et un créneau afin que nous puissions nous organiser

Répondue le 04/09/2026 à 16:01:53

Bonjour,

En réponse à votre question :

Conformément à l'article 2 de RC : Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Vous trouverez les coordonnées du technicien pour convenir d'un rendez-vous ainsi que les créneaux.

Cordialement.

Question n° 6

Posée le 03/09/2026 à 08:22:20

"Bonjour,

Lot 03 - Gros œuvre :

Pouvez-vous nous transmettre le rapport d'étude géotechnique établi par LABOROUTE en date du 27/03/2026, comme cité dans le CCTP ?

Concernant le vide sanitaire, le CCTP prévoit un « nivellement manuel des terres ». Or, à la suite de notre visite, nous sommes confrontés à des travaux d'évacuation de blocs béton, de gravats et autres matériaux. Pouvez-vous nous indiquer précisément vos besoins à ce sujet ?

Pouvez-vous nous indiquer le nombre d'élèves à prévoir pour le bungalow servant de salle de classe ?

Amiante : le CCTP du lot 01 indique que l'entreprise devra se référer aux rapports amiante d'ADX Groupe, mais précise, dans l'article 3.1.1.4.1 « Dalle de sol », une localisation uniquement au niveau des sanitaires, douches, vestiaires et de l'infirmerie. Qu'en est-il des zones dans lesquelles nous devons réaliser les trémies et les différents percements ? Est-il à la charge de chaque lot de réaliser le désamiantage au droit des ouvrages à réaliser ?

Merci d'avance.

Répondue le 15/09/2026 à 10:48:02

Bonjour,

En réponse à vos questions:

Réponse Q1 : Ce nivellement est nécessaire vis-à-vis du DTU d'application de l'isolation en sous-face du plancher RDC. Si, suite à la visite, une autre solution est possible, merci de la préciser dans votre mémoire et d'adapter votre sur ce point

Réponse Q2 : Cette prestation doit permettre l'accueil d'une classe, avec encadrant, soit 30 personnes maximum.

Réponse Q3 : En effet ces zones n'ont pas été prises en compte dans les surfaces à désamianter. Elles seront à la charge du lot DESAMIANPAGE. Un plan de repérage des sols à déposer par le lot DESAMIANPAGE sera réalisé et vous sera transmis prochainement

Question n° 5

Posée le 01/09/2026 à 16:11:07

Bonjour,

Je me permets de vous envoyer un message pour convenir d'une date pour faire la visite du chantier

Est-ce que vous seriez disponible le mercredi 9 septembre à 11h ? Le commercial qui réalisera la visite est dans le secteur pour un autre rendez-vous, ça serait parfait.

En vous remerciant et vous souhaitant une bonne journée.

Cordialement

Répondue le 01/09/2026 à 16:19:58

Bonjour,

En réponse à votre question :

Conformément à l'article 2 de RC : Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Vous trouverez les coordonnées du technicien pour convenir d'un rendez-vous.

Cordialement.

Question n° 4

Posée le 28/08/2026 à 08:21:07

Bonjour,

Pouvez vous faire un plan de zone amiante par phase afin de voir exactement ce qu'il y a à désamianter (ex :DDS et colle, conduit, peinture mur,...)?

Et si besoin refaire le DPGF ainsi que le CCTP pour le lot désamiantage. De plus, y a t-il des cloisons à enlever dans ce lot?

Lors de notre dernière Visite avec le maître d'ouvrage nous avons pu constater des incohérences sur le CCTP.*

Exemple : Dalles de sol et colle à enlever pour une surface total de 204m² : Dalles de sol dans les sanitaires, douches, vestiaires, infirmerie : voir plan projet sols"" sur les 3 phases.

Est ce bien la surface total à traiter? où se situe elle exactement? car dans les sanitaires il n'y a que du carrelage.

Par avance, merci.
Cordialement
M.LOUIS

Répondue le 01/09/2026 à 14:35:47

Bonjour,

En réponse à vos questions :

Les éléments amiantés à déposer sont ceux énoncés au CCTP et au DPGF. Les localisations du CCTP et DPGF sont celles des locaux créés pas des locaux existants. Ces informations sont à recroiser avec le diagnostic de repérage amiante fourni au DCE. C'est pourquoi il faut se référer au plan des sols projets permettant de repérer les locaux créés recevant des matériaux collés (carrelage, Sol souple avec remontée en plinthes). L'emplacement de ces locaux correspond donc aux locaux devant être désamiantés, s'ils ont un matériau amianté selon le rapport de repérage.
« Il n'y a pas de déposes de cloisons prévues au lot DESAMANTAGE. »

Comme évoqué ensemble vendredi, si le sujet persiste et revient par d'autres entreprises, nous verrons comment faciliter la compréhension de cet article.

Cordialement.

Question n° 3

Posée le 27/08/2026 à 07:20:17

Bonjour,

Pour le Lot 1, est-il possible de nous diffuser un plan avec les éléments amiante à déposer effectivement ?
Sur le CCTP et le DPGF, il est uniquement énoncé le retrait de Dalles et colle dans les espaces sanitaires, douches, vestiaires, infirmerie...

Répondue le 01/09/2026 à 14:35:18

Bonjour,

En réponse à votre question :

Les éléments amiantés à déposer sont ceux énoncés au CCTP et au DPGF. Les localisations du CCTP et DPGF sont celles des locaux créés pas des locaux existants. Ces informations sont à recroiser avec le diagnostic de repérage amiante fourni au DCE. C'est pourquoi il faut se référer au plan des sols projets permettant de repérer les locaux créés recevant des matériaux collés (carrelage, Sol souple avec remontée en plinthes). L'emplacement de ces locaux correspond donc aux locaux devant être désamiantés, s'ils ont un matériau amianté selon le rapport de repérage.

Cordialement.

Question n° 2

Posée le 26/08/2026 à 17:49:30

Bonjour concernant le LOT2 VRD:

- les travaux prévus sur les cheminement PMR indiqués sur le plan, comprennent uniquement la

*réalisation de bande de guidage ? ou bien également la reprise d'une bande d'enrobés ?
- enfin la mise en conformité du contrôle d'accès, concerne la hauteur réglementaire du
boîtier de contrôle ?
merci*

Répondue le 28/08/2026 à 16:40:58

Bonjour,

En réponse à vos questions :

*- Les travaux sur les cheminements PMR ne prévoient que la pose de la bande de guidage sur
l'enrobé existant. Les reprises d'enrobé sont à prévoir au droit des 2 rampes
créées et du caniveau déposé.*

*- Oui la mise en conformité du contrôle d'accès concerne la hauteur du visiophone
extérieur. Cette prestation est décrite au lot 12 - ELECTRICITE »*

Cordialement.

Question n° 1

Posée le 21/08/2026 à 08:59:27

Bonjour,

Après analyse du dossier, et sauf erreur de notre part, nous n'avons trouvé aucun plan.

Serait-il possible de nous les transmettre, s'il vous plaît ?

Merci par avance.

Cordialement,

Répondue le 21/08/2026 à 13:46:17

Bonjour,

En réponse à votre question :

*Après vérification, l'ensemble des plans du projet des pièces sont bien dans le dossier
pièces graphiques, dossier Lingat.*

Cordialement.
